



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés du monde de la pédopsychiatrie

Question écrite n° 39815

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les problèmes rencontrés par les centres médico-psychologiques (CMP) pour enfants et par le monde de la pédopsychiatrie dans son ensemble. Déjà en difficultés avant la crise sanitaire liée à la covid-19, ces structures qui accueillent les enfants et adolescents en souffrance psychologique se retrouvent aujourd'hui démunis et sont complètement saturées. Pour exemple, il y a deux ans d'attente au CMP pour enfants et adolescents de la ville de Tullins, en Isère. C'est l'ensemble des structures pouvant accueillir, soigner, aider les enfants en souffrance psychologique qui est saturé : urgences psychiatriques, hôpital de jour, points d'écoute psychologiques, etc. Le bilan était déjà catastrophique avant la crise sanitaire : le nombre de pédopsychiatres a été divisé par deux entre 2007 et 2016 et la France est le pays européen qui a la plus faible offre de soins sur ce point. Plusieurs universités de médecine n'ont aucun professeur de psychiatrie de l'enfant. Les professionnels sont donc particulièrement inquiets. Face cet enjeu majeur de santé publique, elle lui demande ce que le Gouvernement compte concrètement mettre en œuvre afin d'y remédier rapidement.

Texte de la réponse

Dès 2018, la feuille de route nationale gouvernementale « santé mentale et psychiatrie » a affiché parmi ses priorités le renforcement des moyens de la pédopsychiatrie, pour une offre de soins accessible, diversifiée et de qualité. La mobilisation en faveur du renforcement de la pédopsychiatrie s'est donc traduite par un soutien financier significatif aux établissements de psychiatrie. Des enveloppes à hauteur de 80 M€ en 2019, puis 110 M€ de crédits pérennes supplémentaires en 2020 et en 2021 ont été déléguées aux établissements de psychiatrie publique afin de soutenir l'activité de ces établissements sur les territoires. Les appels à projets nationaux mis en place en 2019, reconduits en 2020 et 2021, contribuent également au renforcement de l'offre de pédopsychiatrie, et sont venus renforcer des dispositifs de prises en charge en ambulatoire afin de réduire les délais d'attente, augmenter le nombre de lits d'hospitalisation dans des territoires dépourvus ou sous dotés au regard des besoins, et proposer des réponses adaptées aux situations de crise et d'urgences. L'appel à projet 2021 relatif au renforcement des moyens en pédopsychiatrie et en psychiatrie périnatale était doté de 30 M€, les appels à projets 2019 et 2021 de 20 M€ chacun. Lors des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie qui se sont déroulées en septembre 2021, le Président de la République a annoncé des mesures fortes pour améliorer l'accès et la qualité des soins avec un volet dédié à la prise en charge des enfants et adolescents. Le déploiement de 800 postes dans les centres médico-psychologiques (CMP), dont la moitié en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, le renforcement des maisons des adolescents (MDA) et l'installation d'au moins une MDA dans chaque département français, le soutien majeur apporté à la discipline pédopsychiatrique par l'augmentation des postes de chefs de clinique et hospitalo-universitaires, dans l'objectif d'avoir un PU-PH en pédopsychiatrie par faculté, l'évolution du diplôme d'études spécialisées vers une formation de 5 ans, font notamment partie des mesures les plus importantes pour conforter notre offre de soins. Dans le prolongement de cet effort significatif en faveur de la pédopsychiatrie, la création d'un accès aux psychologues libéraux, financé par l'Assurance maladie doit permettre de déployer une offre de soins plus étayée et plus

accessible en ville. L'ambition du Gouvernement pour la psychiatrie est constante et déterminée : l'objectif est en effet que les professionnels puissent travailler dans de meilleures conditions pour répondre au mieux aux besoins des Français, en particulier des enfants et adolescents.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39815

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5151

Réponse publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 852